ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/OANR5I 16OF15698



16ème legislature

Question N°: 15698	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)				Question écrite	
Ministère interrogé > Santé et prévention				Ministère attributaire > Santé et prévention		
Rubrique >professions de santé		Tête d'analyse >Non-parution des textes d'application accès aux soins		Analyse > Non-parution des textes d'application accès aux soins.		
Question publiée au JO le : 27/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)						

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la non-parution des textes d'application de la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé et sur l'interprétation de son impact par le service RH2 (exercice et déontologie des professions de santé) de la direction générale de l'offre de soins (DGOS). En effet, cette loi parue en mai 2023 est un premier jalon important dans l'amélioration de l'accès aux soins pour les citoyens. Toutefois les textes d'application ne sont toujours pas sortis. De plus, l'interprétation des textes faite par le bureau RH2 semble inquiétante, comme sur la prescription des vaccins par les infirmiers en pratique avancée (IPA) qui nécessiterait une formation complémentaire alors qu'ils sont déjà formés à la prescription dans leur formation à la pratique avancée ou le maintien du protocole liant l'IPA à un médecin alors que cela ne repose sur aucune base légale et que faute de médecin, les IPA ne peuvent pas se déployer correctement. Alors que beaucoup d'autres pays ont déployé cette pratique avec succès, il lui demande si les textes seront en conformité avec la volonté du législateur et dans quel délai ils paraîtront.